



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse des crédits affectés aux banques alimentaires

Question écrite n° 7819

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles au sujet de la baisse des crédits affectés aux banques alimentaires. L'aide alimentaire représente un pilier essentiel de la solidarité nationale, permettant à des millions des citoyens en situation de précarité d'accéder à une alimentation digne et équilibrée. Les banques alimentaires, par leur maillage territorial et l'engagement de milliers de bénévoles, jouent un rôle irremplaçable dans ce dispositif, collectant, stockant et redistribuant des denrées aux associations et collectivités partenaires. Or plusieurs associations, et notamment la Fédération française des banques alimentaires, l'Association des banques alimentaires de la Nouvelle Aquitaine et la banque alimentaire de la Charente-Maritime, ont récemment alerté sur une baisse significative des budgets publics alloués aux crédits renforts et aux crédits étudiants. En Nouvelle Aquitaine, c'est tout simplement la moitié des crédits qui ne sont pas notifiés, réduisant le budget de 6 millions d'euros à 3 millions d'euros. Cette diminution intervient dans un contexte d'inflation persistante, d'augmentation du coût de la vie et de progression de la pauvreté, qui se traduit par une hausse alarmante du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire. Selon les informations communiquées par la banque alimentaire de la Charente-Maritime, cette réduction des moyens budgétaires la contraindrait à ne pas renouveler ses actions auprès des étudiants, pourtant en grande précarité ; à supprimer les actions de lutte contre la pauvreté dans le sud du département ; et à réduire de deux kilos chaque colis servi aux bénéficiaires, mettant ainsi en péril sa capacité à répondre aux besoins urgents des familles et des individus les plus vulnérables du territoire. Une telle situation serait inacceptable et risquerait d'aggraver la détresse sociale et la précarité alimentaire d'une partie de la population. En conséquence, il souhaiterait connaître les raisons précises de cette diminution des crédits alloués aux banques alimentaires, alors que ces crédits ont été votés dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025. Il lui demande également de bien vouloir préciser quelles mesures concrètes le Gouvernement entend mettre en œuvre et avec quel calendrier, pour garantir le maintien des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des banques alimentaires en France, afin d'assurer l'accès de tous à une alimentation suffisante et de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7819

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2025](#), page 5427